

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE PARC ÉOLIEN DE MONTAGNE SÈCHE  
À PETITE-VALLÉE ET À CLORIDORME  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 18 septembre 2008 à 13 h  
Salle des Chevaliers de Colomb  
329, route 132  
Cloridorme

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008

REPRISE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GASTON HERVIEUX ..... 3

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GASTON HERVIEUX ..... 24

M. MARC CARON ..... 26

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GASTON HERVIEUX ..... 33

M. MARC CARON ..... 37

M. GASTON HERVIEUX ..... 43

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 44

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GASTON HERVIEUX ..... 46

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 48

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC CARON ..... 49

MOT DE LA FIN ..... 54

---

**SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon après-midi mesdames et messieurs, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de Parc éolien de Montagne Sèche.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, monsieur Leblanc?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

15 Oui, bonjour monsieur le Président. Effectivement, on a déposé la présentation du projet, la présentation "Contribution volontaire", la présentation "Les parcs éoliens et le tourisme", la configuration, les simulations de différentes valeurs d'impacts visuels et la carte de contraintes extérieures demain.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Et je présume que vous avez aussi un petit tableau tout à l'heure à présenter sur le soixante-deux mille dollars (62 000 \$), les redevances?

25 **PAR M. LUC LEBLANC:**

J'ai un tableau, ah oui, je l'ai pas identifié.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

30 Non, c'est-à-dire que vous avez prévu faire une petite présentation tout à l'heure là-dessus?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

35 La présentation, suite à la présentation que j'ai faite hier soir?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

40 Non. J'étais sous l'impression que vous aviez fabriqué un tableau qui décomposait le montant de soixante-deux mille dollars (62 000 \$) de redevances pour le dossier de Gros-Morne. J'étais sous l'impression que vous vouliez le commenter.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

45

Vous vouliez qu'on commente le projet de Gros-Morne?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

50

Non. Je voulais juste savoir si vous aviez prévu...

**PAR M. LUC LEBLANC:**

55

Oui, OK, excusez-moi, monsieur le Président! Effectivement, on va vous déposer cette présentation ou la justification ou l'explication du soixante-deux mille (62 000 \$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

60

OK. Du côté des personnes-ressources, y a-t-il des nouveaux documents qui ont été déposés? Non. Au ministère de l'Environnement? Non. MRNF, Hydro? Bon, ça va, je vous remercie beaucoup.

65

Je rappelle que l'objectif de la première partie de l'audience consiste à obtenir le plus d'information possible. À cet effet, je vous invite à venir poser vos questions et à vous inscrire au registre en arrière.

Avant de poursuivre, j'aimerais faire le bref rappel de nos règles de fonctionnement, les voici!

70

Tout d'abord, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions, et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation.

Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question et doivent être courts.

75

Également à noter que la Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

80

Finalement, toutes les questions doivent toujours m'être adressées, ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les personnes-ressources et les citoyens.

85

Cette façon de faire contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable à tous.

Dans le cadre de la présente audience publique, la Commission réalise un projet pilote qui vise, nous l'espérons, à aller au-delà de votre questionnement en testant des hypothèses de travail pour mieux préparer vos mémoires.

90 Comme je l'ai indiqué tout au long de l'audience, nous réservons une plage de temps pour recevoir vos propositions portant sur le projet, de manière à tester certaines hypothèses.

95 Nous ouvrirons un deuxième registre parallèle en arrière, ce qui vous permettra de pouvoir venir prendre la parole pour faire des propositions de bonification de projet en début de séance de ce soir.

De leur côté, le promoteur et les personnes-ressources seront invités à prendre la parole pour réagir aux propositions. La Commission entendra donc les propositions des citoyens ainsi que les réponses du promoteur et des personnes-ressources.

100 Par ce projet pilote, la Commission souhaite offrir aux participants encore plus d'information pour la préparation de la deuxième partie, soit la rédaction de leur mémoire, et offrir au promoteur ainsi qu'aux personnes-ressources la chance de s'exprimer sur ces propositions concrètes.

105 Alors voilà, j'ai fait le tour de nos règles de fonctionnement, nous pouvons maintenant appeler le premier intervenant!

110

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

115 Je demanderais à monsieur Gaston Hervieux.

Bonjour monsieur Hervieux.

120 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bonjour monsieur le Président. Je voudrais faire une rectification d'une rectification et adresser aussi la question au ministère de l'Environnement, qui va suivre de la rectification de la rectification.

125 C'est que j'ai fait une rectification concernant une problématique d'interprétation concernant les bruits cumulatifs. Donc moi, je parlais de bruits harmoniques et on m'a informé, de ce côté-là, que j'étais comme pas correct. Alors je suis revenu avec l'idée que j'étais pas

130 correct de mentionner les bruits harmoniques, et j'ai mentionné que c'était sans doute les bruits cumulatifs.

Alors là, ce que je me suis rendu compte, c'est qu'il y a une norme du fabricant qui va déterminer selon la hauteur, la vitesse du vent, une distance et qui va dire, par exemple à cinq cents mètres (500 m), on a quarante (40) dB.

135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais monsieur Hervieux...

140

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, c'est pour situer une question précise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145

Parce que la question sur le bruit, la distance, on en a traité lundi et mardi, et j'aimerais que vous limitiez à une question très précise additionnelle.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

150

C'est exactement ce que je vais faire. Mais avant, je veux vous expliquer comment je fais ma rectification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

155

Posez votre question.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

160

Parce que je dois faire une rectification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, posez votre question.

165

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Non, j'ai une rectification à faire, si vous permettez!

170

Alors finalement, si on a les bruits de plusieurs éoliennes...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, monsieur Hervieux, posez votre question.

175

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Je veux la poser, mais je fais une correction, parce je veux préciser.

180

On ne mentionne pas les bruits harmoniques dans l'étude, et c'est très important de les apporter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, votre question?

185

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, la question, je veux d'abord faire ma rectification.

190

Parce que moi, j'ai demandé de corriger les verbatim hier, puis là, je veux demander que ce que j'ai demandé, on oublie ça, on continue avec l'idée des bruits harmoniques. Mais il faut que je situe pourquoi.

195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, on n'a pas besoin de savoir pourquoi, vous venez de faire votre rectification.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

200

Bien, c'est important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous venez de la faire, vous venez de faire votre rectification.

205

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, ça, ça va, mais il faut que j'explique pourquoi...

210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas nécessaire d'expliquer, on est à la période du questionnement.

215 Vous venez de faire une rectification qui est enregistrée présentement, elle est faite, votre rectification.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

220 D'abord, je vais poser la question au ministère de l'Environnement.

Alors compte tenu du fait qu'on a le calcul à faire d'un groupe d'éoliennes pour établir des bruits cumulatifs, est-ce que le ministère de l'Environnement, dans son évaluation des bruits sonores pour établir le quarante (40) dB la nuit, le quarante-cinq (45) dB le jour, est-ce qu'il tient  
225 compte aussi des bruits harmoniques?

Et je pourrais donner la définition que j'ai trouvée au dictionnaire pour situer ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

230 C'est beau! Même si on a traité de la question amplement lundi et mardi, je demanderais au ministère de l'Environnement de commenter brièvement!

**PAR M. DENIS TALBOT:**

235 Je ne sais pas exactement, les bruits harmoniques, là. Je sais qu'on mesure la puissance sonore produite par les éoliennes avec toutes les fréquences qui sont émises. C'est l'ensemble des fréquences qui forment le bruit.

240 On est capable de décomposer, les sons de basse fréquence, moyenne fréquence, haute fréquence. C'est la puissance sonore qui est mesurée, à ma connaissance.

Si vous voulez des réponses plus techniques, je peux toujours en référer, si vous avez des questions précises qui sont plus techniques concernant le ministère de l'Environnement,  
245 vous pouvez m'adresser la question que je vais transmettre à Mario Dessureault qui est l'expert chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

250 On va aller voir du côté du promoteur. Avez-vous des informations additionnelles?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur le Président, j'aimerais peut-être bien comprendre la question.

255 Est-ce que vous pouvez me la reformuler afin que je puisse transférer à monsieur Pelletier?



**PAR LE PRÉSIDENT:**

260           Alors si je comprends bien, monsieur Hervieux demande si on tient compte des bruits harmoniques?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

265           Je pourrais préciser la question!

              C'est que je voulais expliquer justement pourquoi je faisais une rectification, vous avez dit non, c'est correct. J'ai posé une question, mais elle est difficile à comprendre.

270           C'est que si on a le bruit de base de l'éolienne qui est fixé par le fabricant et qu'après, on dit, on retrouve plus qu'une éolienne, donc là, on a parlé de calcul logarithmique pour établir une nouvelle portée de sons.

275           Si on parle éolienne neuve, c'est une chose, mais si on parle de mesures de sécurité ou de zones tampon, alors là, on rajouterait ce qu'on appelle, selon le dictionnaire, "des sons accessoires ayant des fréquences multiples de celles du son fondamental et qui se rajoutant à celui-ci contribuent avec d'autres à former le timbre, on dit aussi sons harmoniques".

280           Alors à ce moment-là, c'est concernant une marge de sécurité, une zone tampon. Parce qu'on n'en retrouve pas de zone tampon, les gens sont sur la limite de villégiature, sont dans les zones où déjà on a entre trente-cinq (35 dB) puis quarante (40 dB), puis quarante (40 dB), c'est ce qu'on appelle la nuit, la zone qui établit un décibel qui serait acceptable pour la nuit, et dépasser ça, bien, on serait comme, selon le règlement, qu'on a établi au ministère de l'Environnement, et moi, je dis qu'on n'a jamais parlé de l'ensemble de d'autres sons qui  
285           pourraient se cumuler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290           Donc le promoteur a eu assez d'information, j'imagine que vous pouvez répondre.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

295           Oui monsieur le Président. Je vais demander à monsieur Francis Pelletier de bien vouloir essayer de répondre à la question.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

              Monsieur le Président, à notre avis, les harmoniques ne sont pas pertinentes dans notre analyse, et l'analyse, les résultats des analyses qu'on présente sont conformes aux critères

300 spécifiés par le MDDEP et les façons de faire, les règles de l'art dans l'analyse des simulations sonores.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305 Quelle est votre deuxième question, monsieur Hervieux?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

310 Bien, comme ma question était adressée d'abord au ministère de l'Environnement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le ministère de l'Environnement a répondu.

315 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, il a dit que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320 Quelle est votre deuxième question?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

325 OK. Est-ce que le promoteur tient compte de d'autres expertises pour établir la perception du paysage que celle qu'il a énoncée?

330 Par exemple, est-ce qu'il tient compte par exemple d'expertises qui pourraient venir de photographes professionnels concernant le point d'attraction dans une photo? Ce qui fait toute la différence quand tu regardes une photo, si tu veux montrer quelque chose, bien, il peut y avoir un point qui va perturber le paysage et que ça peut avoir un impact majeur par rapport à ce qu'on veut montrer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335 Donc du côté du promoteur, tenez-vous compte de l'expertise d'un photographe professionnel?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

340 Ou de d'autres types d'expertises.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

345 Bien, je dirais, monsieur le Président, que nos experts qui ont travaillé, nos professionnels qui ont travaillé sur l'analyse du paysage sont des experts justement, et monsieur François Tremblay est urbaniste de profession.

350 Je peux par contre lui transférer, passer la parole à monsieur Tremblay, afin peut-être de préciser exactement la méthode, lorsqu'on arrive à faire nos simulations visuelles ou à prendre les photos pour faire les simulations visuelles, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

355 OK, merci.

**PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

360 Alors la méthode qu'on utilise est une méthode qui a été développée il y a une trentaine d'années sur des projets routiers, qui a été adaptée pour des projets de lignes électriques et qui maintenant est adaptée à des projets éoliens qui a été prouvée, qui a été testée et appliquée dans plusieurs projets éoliens.

365 Donc c'est la base de notre procédure, c'est comme ça qu'on fonctionne.

Pour ce qui est de choisir les points de vue, on fonctionne sur la base de représentativité. C'est les professionnels qui mènent ces analyses visuelles là, qui choisissent les points de vue qui doivent être représentatifs de l'unité de paysage.

370 Je pourrais faire une présentation, si vous voulez, sur les unités de paysage, qu'est-ce qui est représentatif dans tout ça, et les vues qu'on a choisies en fonction de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375 C'est suffisant, c'est complet, merci.

Merci monsieur Hervieux.

380

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

385 La Commission aurait peut-être quelques questions à poser au promoteur!

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

390 Bonjour. Monsieur Talbot, on mentionne souvent dans les analyses environnementales qu'il y aurait lieu qu'il y ait un suivi concernant les impacts cumulatifs sur le paysage dans l'année subséquente de la réalisation du projet.

On parle aussi, on mentionne à l'occasion la présence d'un organisme neutre. Vous avez mentionné ça dans certaines analyses.

395 Est-ce que ça vous dit quelque chose?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

400 Je vois pas à quoi vous faites référence exactement, là.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

405 Bon, on mentionne qu'un organisme neutre qui serait mandaté pour faire un rapport sur l'impact cumulatif sur les paysages, on le retrouve aussi dans certains décrets.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Dans des conditions de décret où on retrouve la mention d'un organisme neutre?

410 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui. Bien, c'est surtout dans les analyses environnementales. On parle de la nécessité d'avoir un organisme neutre qui évalue l'impact cumulatif des projets auprès des touristes et auprès des résidents un an après.

415 Mais écoutez, je vais changer de question! On parle d'un organisme neutre. Moi, ma question, c'est: quel serait l'organisme que vous aviez en vue?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

420 Bien là, je vois pas exactement à quoi vous faites référence. Il faudrait que vous me citiez un passage précis dans une analyse environnementale.

425 Mais chose certaine, c'est que par exemple dans la condition sur le suivi de l'analyse du paysage qui a été demandé à Cartier pour le projet de Baie-des-Sables, bien, ça a été confié à une firme qui est spécialisée dans le domaine. Ce n'est pas directement eux qui l'ont fait. C'est peut-être ça.

430 Cette firme-là a quand même une responsabilité professionnelle. C'est ce que je vois, là,  
à moins que vous ayez vraiment une référence précise, je vois pas.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

435 Je vais creuser cette question puis je vais préciser ultérieurement!

**PAR M. DENIS TALBOT:**

D'accord.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

445 Alors je vais revenir au chemin d'accès, pour monsieur Leblanc!

450 Dans l'étude d'impact, et dans la mise à jour que vous nous avez déposée au début de la  
semaine, on nous disait qu'il y avait deux (2) variantes de chemin d'accès. Alors je voulais savoir  
si depuis ce temps-là, le chemin d'accès avait été choisi.

Et quels sont vos critères qui vont déterminer le choix final?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

455 Oui monsieur Haemmerli, on a toujours à l'heure actuelle les deux (2) options qui sont  
toujours existantes. Donc je vous dirais, monsieur Haemmerli, qu'on n'a pas identifié un choix  
final.

460 Par contre, on a, je dirais, une des options qui est plus potentielle, c'est-à-dire l'accès par  
le chemin de Petite-Vallée qui devrait être un chemin, en fait qui est identifié comme fortement  
potentiel, puisqu'on pourrait avoir accès au domaine du parc.

465 Et les raisons sont principalement au niveau des coûts de construction de ce chemin-ci.  
On sait que présentement, à l'heure actuelle, l'industriel forestier utilise le chemin avec ses  
camions pour sortir le bois qui est coupé, donc c'est un chemin qui est public également, c'est un  
chemin qui est quand même d'assez bonne largeur.

470 Donc c'est les principales raisons qui me poussent aujourd'hui à vous mentionner que le  
chemin en passant par Petite-Vallée est peut-être une option qui est plus probable.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

475 Merci. Je vais peut-être juste aller voir monsieur Boulay pour savoir comment ça se passe; ces chemins-là sont de votre responsabilité?

Comment ça se passe, lorsque vous avez une proposition ou une demande pour les aménager, pour les utiliser à d'autres fins?

480 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Dans le cas d'un entretien par exemple ou de l'amélioration plutôt du chemin, il y a une demande de permis qui est effectuée au ministère, et on remet, si la demande est acceptée, bien, on remet toutes les prescriptions qu'il se doit au demandeur en ce qui a trait par exemple à la manière et aux résultats attendus au niveau de l'amélioration du chemin.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

490 Parfait. Tant qu'à vous avoir tous les deux (2) en ligne, il y a une question qui préoccupe la Commission – bien, qui préoccupe – qui a éveillé la curiosité de la Commission!

C'est dans les deux (2) projets, on a un pourtour de parc éolien, on nous dit, c'est ça, on a une espèce de quadrilatère ou une forme. Elle est déterminée comment?

495 Est-ce que c'est par rapport à une superficie sur laquelle il y a un bail qui va porter? Comment l'avez-vous déterminé? Qu'est-ce que ça traduit, cette forme-là?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

500 Je demanderais à monsieur Normand Bouchard de bien vouloir répondre à votre question, monsieur Haemmerli.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

505 La forme a été déterminée au préalable lorsque nous avons décidé de soumissionner avec Hydro-Québec.

510 Il fallait démontrer à Hydro-Québec qu'on pouvait avoir accès à ces terrains-là. Ça fait qu'on a déterminé la grandeur de terrain qu'on avait besoin pour réaliser le projet, en étude préliminaire.

Et par la suite, on a demandé au ministère des Ressources naturelles de nous faire une réserve de territoire. Et c'est la grandeur de terrain qu'on a demandée, pour nous permettre d'installer les éoliennes là.

515 Le ministère nous donnait à ce moment-là une réserve de territoire à la condition que si on gagnait, il était pour nous émettre des baux sur ce territoire, sur la position des éoliennes.

Et c'est comme ça qu'on détermine une dimension, parce que dans le temps, il fallait bien comprendre que c'était possible qu'il y ait trois-quatre (3-4) développeurs qui pouvaient s'installer sur le même territoire.

Et donc le ministère a demandé, oui, je vous réserve le territoire à condition que vous gagniez. Si c'est un autre qui gagne, vous n'avez plus aucun droit sur ce territoire-là.

525 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci. Monsieur Boulay, comment ça fonctionne, c'est premier arrivé premier servi?

Il y a peut-être des concurrents qui auraient pu vous demander les mêmes portions de territoire, comment ça fonctionne?

530 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Monsieur le Commissaire, pour renchérir sur ce que vient d'expliquer monsieur Bouchard, c'est qu'avant la période de dépôt des soumissions par les promoteurs chez Hydro-Québec, il est possible que plusieurs promoteurs nous font une demande pour un projet éolien sur un même territoire.

540 Dans le cas des projets retenus, il y aura toujours qu'un seul promoteur qui serait retenu sur ce territoire-là. Et là, automatiquement, l'engagement du ministère à octroyer des droits sur les autres promoteurs qui n'ont pas été retenus, ces engagements-là tombent.

Alors c'est le promoteur qui est retenu où là, il a le territoire, où le ministère s'est engagé à lui octroyer les droits, et c'est sur ce même territoire là que le ministère fait l'analyse, une compilation des infrastructures existantes, etc.

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je rappelle aux citoyens, le registre est toujours ouvert à l'arrière, vous pouvez vous enregistrer pour venir poser des questions en avant, on va vous recevoir au fur et à mesure.

Entre-temps, les questions continuent, quelques questions de précision!

Moi, ma question s'adresse au promoteur. Je voudrais connaître la problématique qui entoure le bâtiment de service?

555 Parce que vous l'avez pas localisé encore, est-ce qu'il y a un problème?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

560 Non monsieur le Président, il y a aucun problème d'identifié au niveau du bâtiment de service.

Tout simplement la localisation exacte du bâtiment n'a pas été encore identifiée.

565 Ce qu'il faut comprendre également, que le bâtiment de service, la localisation du bâtiment de service est également étroitement liée à l'accès au territoire, au parc éolien. Donc on souhaite avoir le bâtiment le plus près possible de l'accès direct, pour avoir une intervention rapide sur le parc.

570 Donc à l'heure actuelle, il n'est pas identifié.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à cause, parce que là, vous connaissez vos tracés, vos chemins?

575

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Comme je vous ai mentionné tout à l'heure, les deux (2) options sont toujours là. L'option qui semble la plus probable est celle de Petite-Vallée, mais les deux (2) options sont toujours en vigueur.

580

Donc à l'heure actuelle, la localisation du bâtiment de service n'est pas faite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585

OK. Lorsque vous avez commencé la rédaction de votre étude d'impact, je crois que c'était en 2007, à quelle étape vous en étiez rendu à ce moment-là?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

590

On a commencé la rédaction de l'étude d'impact en 2007, et vous voulez savoir à quelle étape qu'on était rendu?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

595

Dans le projet, dans l'élaboration du projet.



**PAR M. LUC LEBLANC:**

600 Je vous dirais, on avait la définition, le pourtour du parc, on avait les données de vent et on a commencé l'analyse environnementale du territoire justement pour arriver avec une configuration qui nous permettait de respecter la réglementation, les normes environnementales et bien entendu avec la ressource éolienne.

605 Donc je vous dirais qu'on était dans ce cadre-là.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

610 Si je peux revenir?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

615 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Alors ici, pour Baie-des-Sables puis Anse-à-Valleau, on dit que justement, je vais citer, que dans l'analyse environnementale:

620 "Au fur et à mesure de la construction des parcs d'éoliennes, il serait intéressant qu'un organisme neutre, spécialement mandaté à cet effet, procède à un suivi de l'impact cumulatif régional sur le plan visuel."

Ça, c'est la page 28 pour Baie-des-Sables, puis 27 pour Anse-à-Valleau.

625 Je peux vous en donner d'autres, parce que je l'avais noté.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

630 Non, ça va. Je comprends l'esprit dans lequel ça a été écrit. C'est pas moi qui l'a écrit, c'était comme une suggestion qui était faite à ce moment-là pour les décideurs.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

635 Êtes-vous en mesure, étant donné que vous l'avez pas écrit, de spécifier c'est à quel organisme?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

640 On pensait pas à un organisme particulier, à ma connaissance. C'était simplement une suggestion pour les décideurs.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

645 Un organisme neutre?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

650 Neutre. Oui, c'était une suggestion.

C'est d'ailleurs une suggestion qui émanait, si je ne m'abuse, d'une recommandation de la Commission qu'on a reprise dans notre analyse.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

655 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

660 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

665 Je vais retourner à monsieur Leblanc! On examine deux (2) projets cette semaine, c'est au sujet des lignes électriques sur le domaine du parc.

Pourquoi dans ce projet-ci, on retrouve des lignes aériennes alors que dans l'autre, elles sont enfouies complètement sur la totalité de leur longueur?

670 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Dans la réglementation municipale, lorsqu'on a une voie publique, on a la possibilité de mettre nos lignes aériennes.

675 Donc dans le cas présent, l'endroit où on a prévu faire l'installation de ces lignes aériennes là, la voie a été identifiée, le chemin est public.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

680 De quel chemin parle-t-on?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

On peut le présenter, si vous voulez.

685 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui, peut-être, oui.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

690

Donc monsieur Haemmerli, c'est le chemin qui part de Petite-Vallée, que j'expliquais tout à l'heure, jusqu'au Grand lac Alphée.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

695

OK. C'est un chemin public, merci.

Madame Dufresne, est-ce que ça vous concerne, non, c'est Cloridorme, donc c'est pas votre territoire municipal, excusez-moi!

700

On n'a pas de représentant de Petite-Vallée, OK! Alors ça va aller pour cette question-là.

Vous nous avez dit cette semaine aussi dans le cadre de l'autre projet, mais ça vaut pour celui-ci, que vous aviseriez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en cas de déversement significatif.

705

Alors la question de la Commission, c'est: qu'est-ce qu'un déversement significatif, comment on détermine ça?

710 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur Haemmerli, je demanderais à madame Jeanne Gaudreault si elle veut bien répondre à la question, qui a une grande expertise au niveau terrain, construction de parc éolien.

715 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Monsieur le Président, en ce qui concerne les déversements accidentels d'hydrocarbure, que ce soit les "hoses" hydrauliques, de la machinerie ou au niveau des réservoirs, l'équipe de la surveillance environnementale intervient tout de suite et ramasse la matière contaminée par les hydrocarbures et va mettre ça dans des quarante-cinq gallons (45 gal) dans des conteneurs avec une toile imperméable.

720

725 En ce qui concerne l'appel à Urgence environnement, on a déjà eu souvent plusieurs discussions avec eux, parce qu'on avait tendance à les appeler à tous les déversements. Alors une cuillerée à thé, pour eux, ça les intéresse pas vraiment, parce qu'ils disent, on sait que vous le gérez.

730 Alors je vous dirais que l'équipe, à partir d'un litre (1 l), on appelle Urgence environnement, et on garde nos rapports de déversements accidentels.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bigué, vous auriez une autre question?

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

740 Tout à l'heure, quand on a abordé le sujet de l'élaboration du début de l'étude d'impact, la phase de l'étude d'impact et la conception de la configuration, du plan de configuration des éoliennes, hier on a abordé aussi les premières dates de consultation des gens, vous avez répondu à une question.

745 Est-ce que vous pouvez m'indiquer la coordination entre ces trois (3) étapes-là? À quel moment vous commencez à consulter les gens, à quel moment vous faites l'étude d'impact, à quel moment vous faites la configuration?

750 Est-ce que c'est de façon concomitante ou consécutive ou quoi?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

755 Bien, madame Bigué, ce qu'il faut comprendre, c'est que lorsqu'on commence la configuration ou on commence à travailler sur cette configuration, on travaille principalement au niveau de la ressource éolienne.

760 Lorsqu'on commence l'étude d'impact, on vient identifier certaines contraintes que j'ai déjà expliquées à l'intérieur de ma présentation, et on vient peaufiner cette configuration-là. Donc des configurations ou des emplacements d'éoliennes par exemple qu'on a peut-être prévus initialement qui ne respectaient pas soit la réglementation ou ne respectaient pas les critères environnementaux.

765 Donc c'est pour ça qu'à un moment donné, on est obligé d'arrêter cette configuration, la changer, déplacer les éoliennes, donc il y a tout ça.

Et la consultation avec le milieu, je vous dirais qu'elle se fait juste avant l'étude d'impact. Les critères d'implantation ont été identifiés, là, mais juste un petit peu avant l'étude d'impact, là, à ce moment-ci on consulte les gens.

770 Mais par contre, le projet de Montagne Sèche ne sort pas de nulle part, on a proposé des projets dans le cadre d'un appel d'offres en 2004.

775 Il y a eu également des rencontres avec le milieu, avec les municipalités dès le départ. Il y a eu des annonces d'acceptations de projet déposées à Hydro-Québec.

La localisation de ces projets-là a également été publicisée. Donc il y a eu ces informations-là qui ont été véhiculées également dans la population.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

780 Donc pour le bénéfice de tout le monde, j'aimerais ça qu'on puisse mettre ça de façon séquentielle.

785 Vous parlez des municipalités, d'Hydro-Québec, de votre proposition, l'étude d'impact, la consultation avant et après. Est-ce que vous pourriez me faire un petit diagramme ou quelque chose et on pourra peut-être regarder ça ce soir? Ou vous pouvez le faire tout de suite, comme vous voulez.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

790 Bien, écoutez, comme j'ai mentionné, en 2004, il y a eu l'appel d'offres.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

795 Quand vous faites l'appel d'offres, est-ce que vous soumissionnez tout de suite avec des configurations précises?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

800 Pour cette question précise justement, je demanderais à monsieur Normand Bouchard s'il veut bien répondre à votre question, madame Bigué.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

805 Madame la Commissaire, la façon que ça se produit, c'est que pour soumissionner à Hydro-Québec, nous faisons ce qu'on appelle un "layout" préliminaire qui dit la capacité potentielle du site en regardant les grosses considérations environnementales et du vent.

810 Mais c'est vraiment ce qu'on appelle un "desktop", pour prendre l'expression anglaise, je  
sais pas qu'est-ce que c'est en français, pour regarder la configuration en général.

815 En sachant très bien que cette configuration-là, lorsqu'il y aura les raffinements de  
l'Environnement, les discussions avec la municipalité, les règlements finaux qui peuvent changer  
avec le temps, on va probablement modifier de façon, bien, on espère mineure, parce que c'est  
notre configuration de base qu'on pense qui est la plus confortable, mais c'est sûr qu'il faut faire  
des modifications, des adaptations.

820 On découvre des fois des choses avec les études environnementales qui nous obligent à  
déplacer les éoliennes.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Le citoyen, lui, à quelle étape il est vraiment consulté, le citoyen?

825 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc si on prend le citoyen est consulté, le citoyen en général, je parle pas à ce moment-  
ci de groupes, par exemple les différents organismes que j'ai identifiés et qu'on avait consultés, le  
citoyen en général a l'opportunité, lors de la journée portes ouvertes, de venir nous rencontrer.

830 C'est pour ça qu'on tient cette journée portes ouvertes là justement pour aller chercher  
l'opinion de l'ensemble de la population; et l'ensemble de nos consultations. la journée portes  
ouvertes nous sert – on vient expliquer ce qui s'est passé pendant ces consultations dans le  
chapitre 4 de l'étude d'impact.

835

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

La porte ouverte, elle est en 2007, elle était en 2007?

840 **PAR M. LUC LEBLANC:**

La porte ouverte a eu lieu au mois d'octobre 2007.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

845

Bon, et le projet lui-même, si on met des dates, les premières consultations avec les  
citoyens, c'est en 2007, mais le projet de configuration a été fait quand, la carte de configuration?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

850

La première configuration de base, comme monsieur Normand Bouchard a expliqué tout à l'heure, a été faite lors de la soumission à Hydro-Québec.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

855

En quelle année?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

860

Notre proposition à Hydro-Québec, et comme on l'a expliqué, cette première configuration était très sommaire. Donc au fur et à mesure qu'on a raffiné l'information, qu'on a commencé à faire l'étude d'impact, à identifier les contraintes au niveau réglementaire, au niveau environnemental, bien, cette configuration s'est raffinée.

865

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Je rappelle toujours aux participants dans la salle de s'inscrire au registre, sinon on sera dans l'obligation de suspendre jusqu'à ce soir les travaux.

870

Mais entre-temps, on a d'autres questions. Du côté de monsieur Haemmerli!

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

875

Oui, je vais aller voir monsieur Preston. Vous avez adopté en 2004 un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes, et puis ce règlement n'a pas été jugé conforme par le gouvernement, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi?

**PAR M. HENRI PRESTON:**

880

Il a été jugé trop sévère par le ministère des Ressources naturelles qui a recommandé au ministère des Affaires municipales de ne pas le sanctionner.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

885

Pouvez-vous nous dire trop sévère à quel égard?

**PAR M. HENRI PRESTON:**

890

Je crois, de mémoire, parce que je n'ai pas le projet de règlement avec moi. Comme il avait pas été sanctionné, j'ai pas pensé de l'apporter.

Je crois qu'on exigeait des sommes assez importantes au niveau des redevances et d'émissions des permis.

895 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord. On y reviendra s'il y a lieu.

900 Vous avez entendu, on a parlé de paysage quand même plus qu'une fois, est-ce que vous avez, dans votre schéma d'aménagement, ou dans votre schéma révisé, un volet particulier qui traite de cet aspect-là, eu égard à l'implantation des éoliennes?

**PAR M. HENRI PRESTON:**

905 Non. Au moment de la rédaction du schéma, on est dans les années 2003, 2002-2003, puisqu'il a été sanctionné en 2004, la notion d'unité paysagère, c'était pas très connu. C'était pas de cette façon-là qu'on est habitué à travailler.

910 On travaillait plutôt par affectation de territoire. C'est-à-dire qu'on regardait qu'est-ce qui se passait sur le territoire et on donnait une affectation compatible.

Exemple, les noyaux villageois, si je peux m'exprimer ainsi, c'était facile de délimiter les périmètres d'urbanisation, c'est là que se concentraient le résidentiel et le commercial.

915 Pour d'autres secteurs comme la forêt, on regardait s'il y avait eu des CAAF, des contrats d'aménagement forestier d'émis, on délimitait ces territoires-là et après consultation, on affectait ce territoire-là en fonction de sa vocation existante et non en fonction de la nouvelle, si je peux m'exprimer ainsi, de la nouvelle notion d'unité paysagère. C'est survenu un peu plus tard.

920 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Donc vous nous dites que c'est récent, est-ce que depuis, vous avez élaboré quelque chose ou est-ce que vous avez l'intention de consulter la population? L'avez-vous fait pour peut-être délimiter quelles unités étaient importantes pour la population?

925

**PAR M. HENRI PRESTON:**

Il faudrait que j'apporte peut-être une précision au niveau légal.

930 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui.



**PAR M. HENRI PRESTON:**

935

Une grosse différence à faire par exemple avec la MRC de la Haute-Gaspésie que vous avez consultée auparavant. C'est que la MRC de la Haute-Gaspésie est présentement à confectionner son schéma d'aménagement et de développement révisé. Donc actuellement, ils ont le droit d'adopter des RCI, des Règlements de contrôle intérimaire.

940

Nous, chez nous, on est un peu plus avancé. On a un schéma d'aménagement de développement révisé en vigueur, et au niveau légal, lorsque ce document-là est en vigueur, les MRC n'ont plus le droit d'adopter de RCI, sauf pour le domaine agricole.

945

Donc on s'est pas penché à nouveau là-dessus, puisque dans notre processus entre-temps, les municipalités locales ont elles-mêmes adopté des réglementations d'urbanisme, de nouvelles réglementations, avec les nouvelles préoccupations.

Donc la MRC s'est un peu retirée, si on peut dire, de ce domaine-là.

950

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Ça va.

955

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Pour le RCI qui est pas en vigueur, vous aviez pas une disposition sur le paysage à cette époque-là? Est-ce que ça traitait, à votre mémoire, selon votre souvenance?

960

**PAR M. HENRI PRESTON:**

Oui, ça me revient, vous me faites la notion! On appliquait une distance, un certain nombre de kilomètres à partir des routes nationales où il ne fallait pas qu'il y ait d'éoliennes visibles.

965

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Merci.

970

975

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
GASTON HERVIEUX**

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on a monsieur Gaston Hervieux! Est-ce que vous avez deux (2) questions?

Bonjour monsieur Hervieux.

985

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Rebonjour. Monsieur le Président, la question s'adresserait au ministère de l'Environnement – non, plutôt à Hydro-Québec, excusez-moi!

990

Je voudrais savoir quelle est la procédure lorsque l'on procède à l'ouverture des enveloppes de soumissions? Est-ce que c'est public ou à huis clos, vu que c'est une société d'État?

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes toujours dans une question reliée au Parc de Montagne Sèche?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1000

Oui, parce que le but recherché dans toute cette tentative de question là que parfois vous refusez, c'est d'essayer de trouver les revenus globaux d'un parc éolien, pour comprendre à partir de quand qu'on pourrait commencer à fixer les montants pour le démantèlement.

1005

À savoir est-ce que les municipalités ou les MRC reçoivent un revenu raisonnable par rapport à l'ensemble du revenu qui va sortir du projet, qui ne reste pas dans les fonds d'Hydro-Québec.

C'est toute une question d'économie globale mais ramenée à l'échelle locale.

1010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut que votre question soit adressée dans le cadre du projet de Montagne Sèche.

1015

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020

Pouvez-vous la répéter s'il vous plaît?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1025

Est-ce que, quand Hydro-Québec ouvre les enveloppes de soumissions, quelle est sa procédure, et est-ce que cette procédure-là, c'est une procédure de huis clos ou une procédure publique?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030

Monsieur Chaîné.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1035

Il s'agit d'une ouverture publique telle que le prévoit la procédure d'appel d'offres d'Hydro-Québec, l'ouverture se fait dans les bureaux d'un vérificateur externe.

Dans le cas de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), il s'agissait de la firme Deloitte inc.

1040

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Et dès que la procédure d'appel d'offres est publique, à ce moment-là on peut connaître les montants qui sont donnés au kilowattheure, et ce qui nous permet, selon la capacité du parc, de faire ce calcul-là de revenus à long terme et annuel?

1045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on connaît les montants?

1050

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Suite au dépôt des soumissions, il y a la période d'analyse des soumissions.

1055

La période d'analyse et de sélection des offres se termine par l'octroi. Au moment de l'octroi, Hydro-Québec annonce le prix moyen de l'énergie qui est retenu, pour les soumissions qui sont retenues.

1060

Donc il s'agit d'une moyenne dans le cadre de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), c'était huit (8) contrats qui ont été octroyés, donc c'est le prix moyen qui a été annoncé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Chaîné.

1065

---

**MARC CARON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Marc Caron.

1070

**PAR M. MARC CARON:**

Bonjour messieurs, bonjour madame.

1075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Caron.

1080

**PAR M. MARC CARON:**

Ma question, c'est: pourquoi le chemin d'accès n'est pas choisi ainsi que l'emplacement du bâtiment à cette étape du processus?

1085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leblanc.

1090

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Lorsqu'on a fait l'étude d'impact, effectivement, on avait deux (2) options; j'ai mentionné tout à l'heure qu'on a encore deux (2) options.

1095

Le chemin qui semble le plus probable est le chemin de Petite-Vallée. Donc à cette étape-ci, c'est ce que je répète. Donc le chemin le plus probable, c'est Petite-Vallée.

Au niveau du bâtiment des opérations, donc il faut comprendre qu'on va devoir acheter un terrain et faire toutes les étapes nécessaires à l'acquisition d'un terrain. Donc présentement, le bâtiment de service n'est pas identifié.

1100

Je peux peut-être donner également l'exemple d'un de nos autres projets qui est Carleton qui est en construction depuis novembre, octobre 2007, donc octobre dernier, donc tout près d'un

1105 (1) an, et on a fait l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment en juin 2008 et là, présentement, le bâtiment des opérations est en train de se faire construire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1110 OK. Monsieur Caron, vous avez une deuxième question?

**PAR M. MARC CARON:**

1115 La réponse, monsieur Leblanc, la réponse est vague. Vous savez, vous avez une planification, il y a une planification d'un projet qui date de plusieurs années, et il y a un petit hic sur des chemins d'accès, mais le bâtiment de service, vous avez pas de décision, vous êtes pas capable d'avoir une réponse précise tant qu'à votre décision.

1120 Est-ce que le chemin, vous semblez préconiser Petite-Vallée, il y a un autre chemin d'accès, je crois, qui est par la municipalité de Cloridorme. Je peux comprendre qu'il y a des négociations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125 Alors pas de commentaires. On va tenter de savoir un peu plus la complexité entre les deux (2) options.

Qu'est-ce qui rend le choix si difficile?

1130 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Bien, je tiens à préciser que l'option qui est la plus envisageable à l'heure actuelle, c'est celle-là de Petite-Vallée.

1135 La différence entre les deux (2) chemins! Le premier chemin est un chemin public utilisé actuellement par les industriels forestiers. C'est un chemin qui a une largeur minimale publique, donc la largeur minimale sur l'ensemble du chemin est de neuf mètres (9 m) à un (1) ou deux (2) endroits, et la moyenne, autour de douze mètres (12 m) de largeur de chemin. Ça, c'est le chemin de Petite-Vallée.

1140 L'autre chemin qui part, comme monsieur Caron a mentionné, qui part de la municipalité de Cloridorme est un chemin privé qui s'apparente beaucoup plus, en fait c'est un chemin où on rencontre pas. Donc lorsqu'on a un véhicule sur la route, c'est un chemin qui est très étroit.

1145 L'emprise du chemin est pour la plupart de la section privée, donc ce qui implique une négociation avec environ une cinquantaine de propriétaires. On retrouve une soixantaine de

terrains qui coupent ce chemin-là, en fait le chemin vient couper perpendiculairement tous les terrains.

1150           Donc à l'heure actuelle, on a un chemin qui est public, qui est utilisable versus un chemin qui est privé et qui ne l'est pas actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155           OK. Avez-vous une dernière question, monsieur Caron?

**PAR M. MARC CARON:**

1160           Oui. Quelles ont été les consultations avec la municipalité de Cloridorme avec Cartier au sujet du chemin...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165           Vous vous adressez à moi s'il vous plaît.

**PAR M. MARC CARON:**

1170           Quelles ont été les consultations avec la municipalité de Cloridorme au sujet du chemin d'accès, du projet ainsi que du bâtiment de service, et ça inclut les employés?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175           OK. Tout d'abord, je vais adresser la question au promoteur. Est-ce qu'il y a eu des pourparlers avec la municipalité de Cloridorme?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1180           Tout à fait monsieur le Président. Il y a eu des pourparlers avec la municipalité de Cloridorme et également avec la municipalité de Petite-Vallée, concernant l'accès au territoire du parc éolien.

1185           Bien entendu les deux (2) municipalités souhaitent avoir l'accès à l'intérieur de leur municipalité et directement avoir également le bâtiment des opérations sur leur territoire, ce qui est très légitime pour les deux (2) municipalités.

Donc ça a été des discussions autant avec Cloridorme que Petite-Vallée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190 OK. Du côté de la représentante de la municipalité, est-ce que vous avez des informations additionnelles?

**PAR Mme MARIE DUFRESNE:**

1195 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 C'est beau. Allez-y monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1205 Je voulais simplement savoir, outre le fait d'avoir un chemin qui dessert le territoire, est-ce qu'il y a d'autres avantages pour les municipalités? Est-ce qu'il y a des redevances?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1210 Au niveau des municipalités, outre le fait d'avoir l'accès au territoire et avoir possiblement le bâtiment de service, le chemin est public, donc il y a pas de redevances reliées à l'utilisation du chemin, à l'exception si le chemin est brisé suite à notre passage, bien, on va le réparer et le mettre dans son état initial.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1215 Quel serait l'avantage pour une municipalité d'avoir le chemin? Est-ce que ça serait de l'amélioration de l'infrastructure?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1220 Bien, je pense qu'effectivement, il pourrait y avoir de l'amélioration des infrastructures.

Par exemple dans le chemin de Petite-Vallée, il y a deux (2) ponts qui sont déjà existants, donc il y aurait probablement des travaux de réfection sur ces ponts-là, bien qu'actuellement, les ponts sont utilisés convenablement par l'industriel forestier et les différents utilisateurs.

1225 Il y a également l'achalandage pendant la construction du parc qui pourrait représenter un certain avantage pour les commerces des municipalités respectives.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230

OK, merci beaucoup. Voilà monsieur Caron.

**PAR M. MARC CARON:**

1235

Merci.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bigué, vous avez une autre question?

1245

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Les trucks! Alors on parle d'environ six mille (6000) bétonnières qui vont circuler sur les voies pour la construction des éoliennes dont quarante-deux (42) par jour. En fait, c'est cinq mille neuf cent vingt-deux (5922).

1250

Est-ce que vous avez un plan particulier pour empêcher, en fait pour atténuer les impacts, et puis à quel moment de l'année, est-ce que ça va être pendant la période touristique du mois de juillet?

1255

Puis tous les grands fardiers qui vont se promener pour transporter les composantes des éoliennes, est-ce que ça va être aussi durant la période du mois de juillet, étant donné que c'est une période propice à la construction si ça l'est pas pour la déforestation?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1260

Je vais commencer par les bétonnières.

Donc effectivement, on prévoit environ quarante-deux (42) bétonnières pour couler une base de béton.

1265

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Par jour? C'est ce qui est indiqué.



1270 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui, par jour, puis on souhaite que ça aille bien, puis qu'on puisse en couler plus qu'une, mais en tout cas! On va rester conservateur, on va dire.

1275 Et il devrait y avoir la construction d'un plan de béton temporaire à l'intérieur du domaine du parc ou à proximité. Donc le transport ou la circulation des bétonnières devrait se concentrer principalement à l'intérieur du territoire délimité par le parc éolien.

1280 Donc les bétonnières ne devraient pas avoir d'impact sur la circulation touristique par exemple.

Concernant le transport des composantes, les composantes, donc j'ai mentionné dans ma présentation initiale hier; informer les médias des convois, se doter d'un plan de transport.

1285 Mais ce qu'on perçoit, par exemple à Carleton, qui est un endroit du côté sud, de villégiature, touristique, il y a un achalandage quand même important, et c'est à peu près pareil partout en Gaspésie, on n'a pas constaté pendant le dernier été un inconvénient au niveau du ralentissement important de la circulation touristique à Carleton avec le transport des composantes.

1290 Ce qu'il faut comprendre, même si c'est des transports qui sont imposants, ils peuvent circuler à des vitesses qui sont quand même, enfin ils respectent pratiquement la limite de vitesse, ils sont autour de la limite de vitesse autorisée. Donc il y a pas de ralentissement nécessaire de circulation avec ces camions-là.

1295 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Avez-vous l'expérience de d'autres – oui, je pense que monsieur Bouchard veut dire quelque chose!

1300 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Je voudrais juste rajouter, vous avez dit combien de camions de bétonnière?

1305 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Bien, de bétonnières totales, cinq mille neuf cent vingt-deux (5922).

1310 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Non, c'est pas ça. C'est trente-neuf (39) éoliennes qu'on a à faire, il y a quarante (40) bétonnières par éolienne.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1315 Ah non, moi, je parlais en référence à Gros-Morne aussi.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1320 OK!

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Ça s'applique aussi ici, mais c'est moindre.

1325 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

C'est ça, on parle de cent quarante (140) bétonnières pour ici, et il faudrait que je fasse le calcul pour l'autre.

1330 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

En tout cas, il y a beaucoup de bétonnières.

1335 Est-ce qu'au mois de juillet, il va y avoir des impacts sur les touristes, compte tenu que c'est l'industrie touristique par excellence?

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1340 C'est juste le cinq mille (5000) qui m'avait comme chicoté.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui, bien, c'est cinq mille (5000) l'autre côté, à Gros-Morne. PR3.1 chapitre 3 page 29.

1345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qui est important de retenir, c'est quarante-deux (42) bétonnières par base, OK.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1350 Et concentrées à l'intérieur du territoire du parc.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1355 Celles-là, oui. Mais les fardiens par exemple, ça, c'est autre chose, puis c'est assez imposant. Alors je me disais, est-ce qu'il va y avoir un impact sur les touristes, mais vous dites qu'ils en ont pas actuellement, compte tenu de votre expérience à Baie-des-Sables, non? Ou Anse-à-Valleau?

1360 **PAR M. LUC LEBLANC:**

À Carleton, Baie-des-Sables ou Anse-à-Valleau, ces camions peuvent facilement circuler à des vitesses de quatre-vingt-dix kilomètres/heure (90 km/h) même avec des chargements comme on retrouve, là, à Carleton.

1365

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Merci.

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1375

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1380 J'inviterais monsieur Gaston Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Rebonjour.

1385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Hervieux.

1390 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Dans la continuité avec Hydro-Québec. Dès que les soumissions sont publiques, est-ce que ça comprend que dans l'appel d'offres, on connaît déjà le montant qui va être attribué pour chaque kilowatt pour l'ensemble du parc?

1395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on connaît déjà les montants?

1400 **PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

C'est-à-dire que l'équipe d'analyse et de sélection, la Régie de l'énergie, on a aussi un consultant externe qui doit faire un rapport indépendant, ces personnes-là ont accès aux prix qui sont offerts dans les soumissions.

1405

Mais au moment de l'ouverture publique des soumissions, l'information qui est rendue publique, c'est le nom du soumissionnaire, la taille du projet exprimé en mégawatt, la forme de production – dans ce cas-ci, c'est tous des parcs d'énergie éolienne – et la municipalité dans laquelle le projet s'insère.

1410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Hervieux.

1415 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, j'ai pas compris pour la question, est-ce que le prix au kilowattheure est connu à quelque part publiquement, par rapport au projet, qu'il soit retenu ou dans le cadre d'un appel d'offres pour le nombre de mégawatts, peu importe que ça va être éolien ou hydroélectrique, bon?

1420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il est connu?

1425

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Suite à la sélection des offres, comme je l'ai annoncé un peu plus tôt, au moment de l'octroi des contrats, il y a une conférence de presse, un communiqué de presse qui est fourni et à ce moment-là, le prix moyen a été rendu public.

1430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Hervieux, une deuxième question.

1435

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Merci. Est-ce qu'on pourrait voir la carte des vents du projet actuel s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1440

Quelle est votre question?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1445

Ce sera pas long, monsieur le Président, on s'affaire à la faire apparaître à l'écran.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450

J'en suis persuadé! Et voilà.

Oui, monsieur Hervieux!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1455

Le promoteur, si je me souviens bien, dans une de ses cartes aussi, on voit les endroits où il a installé les tours à vents pour étudier le vent sur le territoire concerné.

Mais au-delà du territoire, comment fait-il pour aller chercher les données et d'où proviennent les données pour arriver à déterminer qu'il n'y a pas de vent ou qu'il y en a?

1460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est précise, est-ce que vous êtes en mesure d'y répondre?

1465

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui. Donc je demanderais à monsieur Francis Pelletier de nous éclaircir, comment qu'on arrive à caractériser le vent à l'intérieur du parc et également au pourtour.

1470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et à l'extérieur du territoire.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1475

Donc, monsieur le Président, il s'agit exactement du travail qu'on fait chez Hélimax. Donc à partir de mâts de mesure qu'on a installés sur le territoire, on utilise des logiciels spécialisés dans ce domaine pour faire ce qu'on appelle une extrapolation horizontale, une extrapolation spatiale des vents.

1480

Donc on prend la vitesse mesurée aux mâts et le logiciel va nous donner, à partir de ces mâts-là, les vitesses estimées aux autres endroits. C'est comme ça qu'on procède.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1485

Merci beaucoup.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1490

Est-ce que je peux demander une précision, c'est juste pour compréhension!

Là, on parlait du territoire pour le parc éolien, mais pour les mesures à l'extérieur, quand vous avez dit il y a pas beaucoup de vent à l'extérieur, est-ce que l'extrapolation peut aller jusqu'où? Ça s'étend vraiment loin ou c'est un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km)?

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous adressez à moi! Donc c'est assez précis, monsieur Leblanc.

1500

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc je demanderais à monsieur Pelletier de bien vouloir répondre à la question s'il vous plaît.

1505

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Donc pour extrapoler les vents à l'extérieur du domaine, on a procédé exactement de la même façon, à partir des mâts, avec le même logiciel qui nous donne les vitesses de vent à l'extérieur du territoire.

1510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà!

1515

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Merci beaucoup.

1520

---

**MARC CARON**

1525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Marc Caron.

1530

**PAR M. MARC CARON:**

Rebonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1535

Bonjour monsieur Caron.

**PAR M. MARC CARON:**

1540

La superficie du parc puis le coût du bail, les coûts de baux de location du parc et les droits et privilèges sur les baux, parce qu'en villégiature, les baux de villégiature, tu as un privilège, c'est une location, tu es chez vous tant que tu paies ton loyer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545

Donc vous voulez connaître la superficie du parc, les coûts et s'il y a des privilèges concernant les baux. Du côté de monsieur Leblanc!

Quelle est la superficie du parc éolien?

1550

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Un instant, monsieur le Président. Donc la superficie totale du parc, monsieur le Président, est de mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha).

1555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les coûts?

1560

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Laissez-moi juste consulter mes gens pour être sûr de vous donner le bon montant. Je l'ai, mais je veux juste m'assurer!

1565

Monsieur le Président, donc la superficie totale du parc est de mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha).

Toutefois, les baux de location ne sont pas rattachés à ce mille sept cent quarante-sept (1747 ha), sont uniquement rattachés à une superficie d'un hectare (1 ha) par éolienne, donc cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m).

1570

Et le coût pour le bail est de deux mille quatre cents dollars (2400 \$) par année pour chacune des éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575

Et est-ce qu'il y a des privilèges pour ceux qui font du récréotouristique?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1580

Le privilège, en fait le bail qu'on a est pour la construction d'une éolienne et ses différentes composantes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585

Du côté du MRN, est-ce qu'il y a des privilèges sur le terrain comme tel?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1590

Pour les occupations au niveau du récréotouristique, simplement que le promoteur est informé de toutes les infrastructures qui sont déjà en place avant la construction du parc éolien.

Alors il est informé que ce soit au niveau d'objectifs de paysages ou de tenir compte directement de la présence, que ce soit un sentier, un chalet avec son terrain, etc.

1595

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Monsieur Boulay, dans un bail de villégiature, si je ne m'abuse, c'est un terrain de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>), quels sont les droits du villégiateur sur son terrain et hors son terrain s'il en avait?

1600

**PAR M. DANICK BOULAY:**

Concernant la villégiature, il y a deux (2) types de terrain possibles en termes de superficie. Il y a le premier type qui est un terrain de cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>) qu'on appelle un type d'abri sommaire, c'est le type d'utilisation du camp.

1605

Et le deuxième type est un terrain de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>) avec une grandeur générale de cinquante mètres par quatre-vingts mètres (50 m x 80 m).



1610 Et en ce qui concerne les privilèges de ces villégiateurs-là, ils sont tous inclus à travers les clauses qu'ils ont à leur bail.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1615 Qui sont?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1620 Qui sont, dans le cas par exemple du terrain de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>), les villégiateurs ont le droit de faire tout ce qui est possible à l'intérieur de ce terrain-là, mais aussi en fonction des règlements municipaux qui s'appliquent.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1625 Et sortis de ce terrain-là, ils n'ont aucun droit ni privilège sur le territoire environnant?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1630 On tombe sur le territoire public et c'est la loi et les règlements qui s'appliquent à l'ensemble de la population.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1635 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bigué.

1640 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce qu'il y a des sentiers de ski de fond puis de raquette sur ce parc? On a vu les motoneiges, puis on a vu les VTT.

1645 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui, on a les motoneiges, on a les VTT, on peut reprendre la carte des activités de ce type puis vous la présenter en détail de tout ce qu'il y a là.

1650 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui, pas de problème.

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1655 Si je peux me permettre, monsieur le Président, d'apporter une petite précision quant au loyer!

Il est de deux mille quatre cents dollars (2400 \$) mais indexé à chaque année au 1<sup>er</sup> avril. Et ça, c'est selon l'IPC, alors il y a une indexation qui s'est faite.

1660

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

L'Indice des prix à la consommation.

1665

**PAR M. DANICK BOULAY:**

Exactement, qui s'est faite le 1<sup>er</sup> avril. Donc on parle, pour le premier appel d'offres, de deux mille quatre cent trente-huit dollars (2438 \$) à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008. Et ça, à chaque année, c'est revu.

1670

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Tant qu'à être dans les baux, si le promoteur avait à construire une usine de béton ou en tout cas son entrepreneur général, ou bâtiment de service, est-ce qu'il est assujéti au même type de bail? Quel droit peut-il obtenir de la part du ministère?

1675

**PAR M. DANICK BOULAY:**

Effectivement, il y a un bail qui est émis selon l'utilisation qui nous est demandée et pour une utilisation qui est autre qu'une éolienne.

1680

Dans le cas d'une usine par exemple de béton, il y a une évaluation du terrain qui est faite chez nous par un évaluateur, et selon la superficie évidemment qui nous est demandée et il y a un coût qui est attribué pour le bail en question.

1685

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

1690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, on a la carte.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1695

Donc, madame Bigué, à votre question qui était: est-ce qu'il y a des sentiers de ski de fond ou de motoneige...

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1700

Pas de motoneige!

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1705

De ski de fond ou de raquette, excusez-moi! Non, il y a effectivement pas de ce type de sentier répertorié sur le territoire.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1710

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715

Monsieur Caron, vous aviez une deuxième question?

**PAR M. MARC CARON:**

1720

Oui. À l'intérieur du mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha) du bail, il a été expliqué que le bail servait à l'emplacement des éoliennes, à la construction de l'éolienne puis son emplacement.

Ce mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha) là est-il réservé à Cartier énergie, au promoteur? Est-ce que vous pouvez attribuer des baux de villégiature à l'intérieur de cette superficie?

1725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord, je vais m'adresser au promoteur.

1730

Le mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha), disposez-vous à cent pour cent (100 %)?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1735

Donc je transférerais la réponse à madame Jeanne Gaudreault qui pourrait nous éclaircir sur la question.

**PAR Mme JEANNE GAUDREAU:**

1740 Comme monsieur Boulay mentionnait tout à l'heure, lorsque nous avons la lettre d'intention qui est émise par le MRNF secteur Territoire, on a un territoire réservé de mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha) jusqu'à ce que le projet soit retenu.

1745 Donc ce qui implique que s'il y a des gens qui voudraient avoir de nouveaux baux de villégiature, ils devraient s'adresser au secteur Territoire.

Maintenant, une fois que les éoliennes sont érigées, le MRNF va émettre un bail de location pour chaque éolienne, donc dans ce cas-ci pour les trente-neuf (39) éoliennes, et le reste du territoire est accessible pour des villégiateurs ou pour toute autre utilisation.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Boulay, est-ce que vous avez des commentaires additionnels?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1755 Pour question de renchérir disons! Effectivement, il y a une lettre d'intention qui est émise par notre ministère au promoteur, afin de rencontrer le contrat pour la fourniture d'énergie avec Hydro-Québec.

1760 Cette lettre d'intention devient caduque lors de l'émission de tous les droits, tous les baux fonciers pour les éoliennes et pour les autres infrastructures nécessaires pour le parc éolien.

1765 Advenant durant la mise en vigueur de la lettre d'intention au promoteur où des demandes nous seraient faites pour n'importe quel type d'utilisation du territoire, par exemple une tour de communication, un sentier ou à des fins de villégiature, à ce moment-là, nous, on s'assure, avant d'émettre le droit en question, on s'assure que ça l'a pas un impact sur l'engagement du promoteur avec Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1770 Merci beaucoup.

1775

---

1780

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

Je demanderais monsieur Gaston Hervieux! Je pense que vous avez encore une question? On vous écoute, monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1790

Oui. On a l'intention d'user d'abat-poussière sur les chemins. J'aimerais savoir quel produit qu'on va utiliser comme abat-poussière?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1795

Monsieur Leblanc, quel produit vous utilisez?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1800

Donc le produit qui va être utilisé, c'est un produit qui est autorisé par le MDDEP bien entendu. Par exemple dans le cas de Carleton, on a utilisé du calcium.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup. Quelle est votre deuxième question?

1805

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Est-ce que l'impact, par exemple, si on parlait de la cédrière, de chemins qui passaient proche de cours d'eau, sur les amphibiens aussi en même temps, est-ce qu'on connaît les impacts que peut avoir le calcium?

1810

Est-ce que c'est recommandé dans des circonstances où il y a des zones sensibles d'utiliser du calcium en forêt?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815

Je vais adresser la question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Est-ce que vous avez des précisions concernant ce produit?

1820

**PAR M. DENIS TALBOT:**

J'ai pas de précisions à fournir comme ça à cette étape-ci, là, mais si vous voulez formuler la question par écrit, je pourrais répondre à la Commission.

1825

Disons quel type d'abat-poussière on utilise en fonction des zones sensibles, est-ce qu'il y a des spécifications particulières ou ce genre de chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Peut-être que le promoteur a la réponse! Est-ce que vous avez la réponse?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1835

Écoutez, monsieur le Président, le produit qui est utilisé, comme j'ai mentionné, est en conformité avec le MDDEP. Donc il respecte les critères environnementaux qu'on s'est doté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1840

On formulera une question dans ce sens-là. J'imagine que l'information est disponible?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Sûrement.

1845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Hervieux.

1850

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Merci.

1855

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

Maintenant, du côté de monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez une question additionnelle?

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1865 Je voulais vérifier, lors de l'examen du projet Gros-Morne, les représentants du MRNF et du MDDEP nous ont dit qu'il y avait un guichet unique en matière de demande d'autorisation.

1870 Est-ce que c'est la même chose pour le suivi? Par exemple, on nous a dit que le suivi des oiseaux était déposé au ministère du Développement durable alors que moi, dans ma tête, je concevais qu'il l'était au ministère des Ressources naturelles.

Est-ce que c'est un guichet unique, comment ça se passe?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1875 Les programmes de suivi, si on prend le programme de suivi de la faune avienne et des chiroptères, sont déposés au MDDEP et on en transmet une copie évidemment au MRNF secteur Faune.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1880 D'accord, merci. On a parlé aussi de préoccupations relatives à l'impact cumulatif des différents parcs éoliens sur les oiseaux et les chauves-souris.

1885 Est-ce que quelqu'un compile et vérifie l'ensemble des données pour se faire une idée là-dessus et sinon, qui devrait le faire? Monsieur Pelletier.

**PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

1890 Le ministère, on a ouvert un poste finalement à la coordination au central, parce que le développement d'énergie éolienne a commencé en Gaspésie et la MRC de Matane, mais avec le deuxième appel d'offres, ça l'a débordé de la Gaspésie.

1895 Donc pour compiler, organiser, coordonner, harmoniser tout ça, on a une personne maintenant qui est à Québec et puis qui est en train de monter des bases de données avec les données que les promoteurs nous fournissent, avec ce qui rentre à mesure, et puis on est en train de compiler tout ça.

1900 Lors de la présentation à Gros-Morne, j'avais présenté aussi la télémétrie avec les Américains, etc. Donc on est en train de mettre en commun finalement toutes les informations qui peuvent entrer, incluant les stations de suivi d'oiseaux de proie de Tadoussac et de Bic, il y en a une aussi dans le secteur de Montréal.

1905 Ça fait qu'on est en train d'essayer de compiler tout ce qu'on peut pour avoir une meilleure image, être à l'affût finalement des problématiques qui pourraient apparaître.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1915

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
GASTON HERVIEUX**

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Gaston Hervieux à venir présenter deux (2) autres questions additionnelles.

1925 À moins que d'autres participants s'inscrivent par la suite, je suspendrai les travaux cet après-midi jusqu'à dix-neuf heures (19 h) de soir.

Donc monsieur Hervieux!

1930 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Est-ce que c'est possible de visualiser l'annexe 4.2 du volume 3 de l'étude? 25 octobre 2007.

1935 **PAR M. LUC LEBLANC:**

On va regarder voir si on peut le projeter.

1940 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est, je crois, vers la fin de l'étude. C'est dans les dernières annexes.

C'est la page de commentaires, c'est la dernière page de l'étude, de mémoire, là, je veux pas vous induire en erreur.

1945 Oui, je crois que c'est ça! Cette feuille-là que vous venez de tourner, oui, jaune, si je ne me trompe!



Est-ce que c'est les résultats du sondage que vous avez fait lors de la porte ouverte ou vous avez d'autres écrits qui ont été réalisés par les gens qui ont visité?

1950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, monsieur Leblanc, pouvez-vous commenter ce document, à quoi correspond-il?

1955

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Tout à fait, monsieur le Président. Lors de la journée portes ouvertes, on a mis à la disposition des gens qui venaient nous visiter, nous questionner, s'informer sur le projet, un genre de livre où les gens pouvaient signer et mettre des commentaires. Donc ce n'est aucunement un sondage; c'est tout simplement pour essayer d'aller chercher un petit peu plus de commentaires.

1960

Notre intérêt dans ça, c'est que peut-être que des fois, il y a des gens qui aiment mieux faire les commentaires écrits que des commentaires verbaux, donc c'est tout simplement pour avoir un petit feeling de la part de la population, par écrit.

1965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Votre deuxième question, monsieur Hervieux.

1970

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui. Est-ce que c'est le résultat de la consultation? Est-ce qu'il y a d'autres documents écrits qui ressortent de la consultation portes ouvertes que vous aviez annoncée?

1975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a d'autres documents écrits?

1980

**PAR M. LUC LEBLANC:**

En fait, le résumé de ce qui s'est déroulé pendant la journée portes ouvertes se retrouve au chapitre 4 de l'étude d'impact.

1985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1990

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1995

Merci monsieur Hervieux.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli, vous aviez quelques questions, deux (2) questions?

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2005

Alors je vais retourner voir monsieur Leblanc!

Est-ce que dans les réactions à la suite des journées portes ouvertes, est-ce que vous avez eu des commentaires ou des demandes à l'effet de déplacer ou de relocaliser des sentiers, je pense par exemple au Sentier international des Appalaches?

2010

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Si vous me permettez, je consulterais mon équipe avant de répondre à la question.

2015

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui.

2020

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur Haemmerli, donc suite à la journée portes ouvertes et à la discussion avec les différents intervenants qui sont venus nous rencontrer, on avait des cartes qui présentaient par exemple les sentiers de motoneige, VTT, tout ce qui pouvait se retrouver sur le territoire, et il y a une personne qui est venue nous voir pour nous dire que le sentier de motoneige avait été déplacé, donc il ne passait plus où on l'avait identifié sur nos cartes, mais il nous a identifié où il passe dorénavant.

2025

Donc on l'a modifié sur nos cartes. On a identifié le nouveau tracé ou la section de nouveau tracé.

2030

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Mais vous avez pas eu de demandes pour déplacer des sentiers?

2035

**PAR M. LUC LEBLANC:**

À notre connaissance actuellement, je vous dirais que non.

2040

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Si vous en aviez, mettons, en deuxième partie, si vous aviez des propositions en ce sens-là, est-ce que c'est envisageable? Pour par exemple plutôt que de déplacer l'éolienne, déplacer un sentier pour qu'il soit plus éloigné des éoliennes, de prendre la responsabilité de?

2045

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Bien, je pense que oui, ça pourrait être quelque chose qui serait envisageable.

2050

Il faudrait par exemple que l'organisme qui entretient le sentier ou qui s'occupe de ce sentier-là en fasse la demande et on est très ouvert.

2055

Et je peux vous dire que c'est une situation qui s'est présentée par exemple lors de la construction du Parc de Carleton où la ville de Carleton a un réseau de sentiers qui rentrent ou qui longent le territoire du parc où on a construit les éoliennes, il y a un sentier, on s'est entendu avec la Ville, et le sentier a été déplacé ou va être déplacé, et ceci à nos frais.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2060

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous avise que le registre est maintenant fermé. Il nous reste un dernier participant.

2065

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**MARC CARON**

2070

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Caron!

2075 **PAR M. MARC CARON:**

Rebonjour.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Caron.

**PAR M. MARC CARON:**

2085 Ma question, c'est sur les étapes de construction. À ma connaissance, moi, il y a le déboisement, il y a le décapage, les chemins d'accès, les excavations des bases et il y a l'érection, les lignes, les postes, puis il y a la mise en service.

Quelle est votre procédure d'attribution de ces travaux en contractuel?

2090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites la procédure d'attribution, c'est la planification ou la gestion du projet ou l'organisation du travail?

2095

**PAR M. MARC CARON:**

Non, comment on attribue ce travail-là, comment on donne ces contrats-là.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment on donne les contrats, qui on embauche?

**PAR M. MARC CARON:**

2105

Oui, est-ce que les contrats sont donnés de gré à gré, tel entrepreneur général, etc. Comment on fonctionne?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110

Monsieur Leblanc, comment les contrats et les embauches se réalisent?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

2115

Oui, monsieur le Président, afin de répondre à la question de monsieur Caron, je vais utiliser l'exemple de Carleton qui donne vraiment comment on a procédé.

En fait, on a identifié des entrepreneurs généraux susceptibles d'être capables d'assurer la construction du parc éolien.

2120

Il y a trois (3) entrepreneurs généraux qui ont été en final, qui ont déposé une soumission; il y a un entrepreneur qui a été sélectionné. Et cet entrepreneur-là, on a eu à signer un contrat avec lui pour une exigence de contenu régional.

2125

On a mentionné à quelques reprises que le contenu régional minimum était de soixante pour cent (60 %) à l'intérieur de notre contrat avec notre entrepreneur général pour la construction du Parc de Carleton, on a monté cette exigence-là à soixante-dix pour cent (70 %).

2130

Et on retrouve ou on a retrouvé pendant la période de construction de Carleton environ quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des employés qui travaillaient sur le chantier qui provenaient de la région désignée, donc MRC de Matane et Gaspésie administrative. Et je vous dirais qu'avec un très fort pourcentage qui provenait de la région immédiate de la construction du parc.

2135

Également au niveau tout ce qui est machinerie, équipements ou sous-contractants autres que l'entrepreneur général, on a environ soixante-douze-soixante-treize pour cent (72 %-73 %) qu'on retrouve, qu'on a retrouvé sur le chantier qui provenait également de la région désignée.

2140

Là-dessus, il y a plusieurs entreprises de la Gaspésie qui leur a permis de développer une expertise. Par expérience, on a construit, comme vous le savez, monsieur le Président, le Parc de Baie-des-Sables, le Parc de L'Anse-à-Valleau, on est en train de construire le Parc de Carleton.

2145

Ce qui est drôlement intéressant pour le développement d'un créneau éolien en Gaspésie, c'est que ces employés-là ont souvent fait les trois (3), puis il y a déjà de ces employés-là qui ont travaillé à Murdochville. Nos employés – bien, nos employés! – les employés, les Gaspésiens ont développé l'expertise, ont peaufiné des méthodes de travail, et lorsque je mentionnais tout à l'heure à madame Bigué, on souhaite d'arriver à couler plus qu'une base de béton par jour, bien, à Carleton, on a réussi à le faire. On a été plus productif, on va dire, que par exemple dans le Parc de L'Anse-à-Valleau. Je veux pas dire que c'était pas bien, c'était très bien, L'Anse-à-Valleau, mais ce sont les mêmes employés qui ont travaillé.

2150

Donc on est en train de créer en Gaspésie une expertise dans la construction de parcs éoliens qui est drôlement intéressante.

2155

Pour nous, les Gaspésiens, je pense que c'est ce qu'on visait dans le développement d'un créneau éolien. Ce sont les Gaspésiens qui ont demandé ce créneau-là, qui ont demandé de développer la construction de parcs éoliens en Gaspésie; c'est pas venu de l'extérieur, c'est vraiment nous, les Gaspésiens, qui ont décidé de se prendre en main puis de le faire. Le gouvernement du Québec a accepté de nous suivre dans ça.

2160

Mais ce qui est encore plus intéressant, en plus d'avoir la construction de parcs éoliens, on a eu la construction d'usines de composantes, ce qui permet d'avoir une continuité dans le développement de cette filière-là.

2165 Et aujourd'hui, par exemple LM Glass Fiber à Gaspé qui construit nos pales éoliennes, aujourd'hui LM exporte ces pales-là en dehors du Québec, en dehors du Canada, et même en dehors de l'Amérique du Nord.

2170 Donc c'est drôlement intéressant, lorsqu'on sait que, par exemple, quand le promoteur a construit à Murdochville, il n'y avait pas d'usine de composantes en Gaspésie, et ces composantes sont venues de l'extérieur, et parfois même aussi loin de la Corée.

2175 Donc aujourd'hui, je pense que ce qu'on a voulu faire avec le développement du créneau éolien, ce que le gouvernement du Québec nous a appuyés comme Gaspésiens dans le développement de ce créneau-là, c'est un succès. Et aujourd'hui, j'ai une liste d'entreprises, par exemple LFG, Sani-Sable, P.E.C., en tout cas il y a plusieurs entreprises qui bénéficient aujourd'hui du développement éolien avec au plus cinq cents (500) personnes qui ont des emplois directement dans ce créneau-là.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau.

Monsieur Caron, quelle est votre deuxième question?

2185

**PAR M. MARC CARON:**

Quelles sont les entreprises gaspésiennes qui ont innové dans l'éolien qui sont toujours à l'emploi de Cartier pour la construction des parcs?

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leblanc.

2195

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc monsieur Caron me laisse l'opportunité de continuer dans ma discussion, puis dans la liste que je voulais vous identifier!

2200

Par exemple à Carleton, il y a une entreprise qui est LFG Construction qui a travaillé lors de la construction du Parc de L'Anse-à-Valleau; malheureusement, en raison d'appels d'offres, ils n'ont pas travaillé pour la construction du Parc de Carleton, mais c'est une entreprise vraiment

très sérieuse, très solide et qui, aujourd'hui, a des ambitions en dehors du Québec grâce justement à l'élan que le projet de L'Anse-à-Valleau leur a donné.

2205

Également à Carleton, il y a eu les entreprises de Sani-Sable, il y a également Kwatroe qui est une entreprise de services-conseils en ingénierie de Gaspé. Il y a Oméga également dans le secteur dans l'ingénierie. Il y a Cemta qui travaille au niveau de la construction ou l'installation de tours de mesures de vent, qui est une entreprise.

2210

Pesca Environnement qui a vraiment son erre d'aller grâce à l'éolien; il y a à peine cinq (5) ans, l'entreprise avait une douzaine d'employés, aujourd'hui il approche la cinquantaine et dont la majorité de leurs projets ou une très grande partie de leur chiffre d'affaires provient de l'éolien.

2215

Il y a Fabrication Delta qui est à Saint-Siméon qui construit aujourd'hui des tours d'éoliennes et qui exporte ces tours-là à l'extérieur du Québec.

Il y a Les Entreprises P.E.C. qui est une entreprise au niveau de l'excavation.

2220

Les entreprises agricoles et forestières de la région ici, de Gaspé, qui ont travaillé au niveau de la coupe forestière.

Il y a Activa Environnement qui est une firme en environnement également qui a plusieurs contrats qui relèvent de l'éolien.

2225

Il y a Transport SRS qui est maintenant Bellemare qui se sont installés directement dans la ville de Murdochville, donc leur point en Gaspésie est vraiment concentré à Murdochville.

Il y a également Clarence Mainville qui a travaillé au niveau de la construction du déboisement au niveau du Parc de L'Anse-à-Valleau.

2230

J'ai mentionné LM, l'installation d'une entreprise, trois cents (300) employés aujourd'hui, qui est à Gaspé.

2235

Il y a également Marmen qui est venu s'installer à Matane, qui fabrique les tours, donc qui emploie environ cent cinquante (150) employés.

Il y a Composites VCI qui fabrique le contenant de la nacelle, qui aujourd'hui fabrique toutes les nacelles qu'on va voir apparaître dans le premier appel d'offres. Mais qui est encore plus important, qui exporte ces nacelles-là sur d'autres marchés, entre autres en Californie.

2240

Donc je pourrais encore, monsieur le Président, continuer dans mon élan d'enthousiasme, mais je peux vous dire que le développement tel qu'il a été conçu, monsieur le Président, il a fonctionné, il fonctionne, puis on pense vraiment qu'il va continuer de fonctionner.

2245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leblanc, c'était une réponse complète!

2250 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255

Merci monsieur Caron.

2260

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265 Ceci met fin à la séance de cet après-midi. Nous reprendrons ici même ce soir à dix-neuf heures (19 h) pour la dernière séance.

2270 En fin de soirée, mais plus tôt, je vais essayer de placer cette plage de temps pour recevoir vos propositions le plus tôt possible en début de soirée, plutôt qu'à la fin de soirée, pour recevoir vos propositions sur le projet, de manière à tester certaines hypothèses de travail qui pourront aider les citoyens à mieux situer les enjeux pour la rédaction de leur mémoire.

Donc je vous remercie beaucoup et à dix-neuf heures (19 h) ce soir.

2275

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 SEPTEMBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

2280

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2285

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.